



Mai 2017 : *Nous et les trains* signe une entente avec le CN

*Nous voulons nous assurer que le CN respecte ses engagements.
Aidez le comité Nous et les trains à documenter les pratiques du CN
en remplissant le registre des nuisances.*

<http://actiongardien.org/trains>

Dépôt d'une plainte à l'Office du transport du Canada

Le comité de citoyen.ne.s *Nous et les trains*, actif dans le quartier Pointe-Saint-Charles depuis de nombreuses années, a tenté par divers moyens de faire pression sur le CN pour qu'il change ses pratiques. Devant l'absence de résultats, avec l'appui de la Clinique communautaire, de la table de concertation Action-Gardien et de l'Arrondissement, *Nous et les trains* a finalement déposé en octobre 2015 une plainte devant l'Office de transport du Canada (OTC).

La plainte portait sur les nuisances causées par le passage des trains et les opérations dans la cour de triage et sur la voie principale : bruits d'impacts, communications bruyantes entre les opérateurs, locomotives en marche sur la voie, passage des trains de marchandise, crissement des roues. La fréquence, la vitesse et les horaires des trains étaient aussi mentionnés parmi les nuisances. (lien vers la plainte : <http://actiongardien.org/trains/liens-utiles>)

Négociation et entente de médiation

L'ouverture du processus judiciaire a semblé convaincre le CN de discuter avec les citoyen.ne.s et un processus de médiation s'est enclenché. Sur plus d'un an, 4 rencontres se sont tenues pour discuter des pratiques du CN dans le quartier, des impacts sur la vie des riverains, des améliorations possibles. Nous avons négocié certaines mesures d'atténuation et modifications de pratiques.

Tout en reconnaissant les limites du processus, les signataires de la plainte ont néanmoins évalué que l'entente de médiation rendait possibles certaines améliorations concrètes pour les riverains, et ont donc accepté de la signer.

Les discussions des rencontres de médiation doivent demeurer confidentielles, et le contenu de l'entente ne peut être rendu public que sur consentement des parties. Le CN refuse que le contenu soit public, mais sachez que les mesures d'atténuation portent sur plusieurs des éléments de la plainte, et que le tribunal de l'OTC ne traite que des nuisances par le bruit et les vibrations liées au passage des trains et aux activités de triage.

Besoin de vos yeux et vos oreilles !

Le CN a affirmé dans les médias vouloir toujours améliorer ses relations avec ses voisins et qu'il est de son devoir de toujours faire mieux. *Nous et les Trains* entend suivre de près les agissements du CN dans le quartier et s'assurer que ses engagements soient concrétisés et mesurables au jour le jour dans la vie des riverains de la voie ferrée.

Pour ce faire, *Nous et les trains* a besoin de votre participation. Continuez à documenter par des faits concrets les pratiques du CN. Est-ce que la situation à Pointe-Saint-Charles s'améliore ? Que voyez-vous comme changements ? Le comité pourra agir seulement s'il est à jour et peut témoigner de ce que vivent les résident.e.s.

Nous vous demandons de continuer à nous transmettre vos observations sur le lien suivant :
<http://actiongardien.org/trains>

Vous pouvez aussi nous écrire directement à l'adresse suivante : ntu@actiongardien.org

Nous vous invitons à faire circuler ce message à vos voisin.e.s et à les inciter à communiquer avec nous.

Au-delà de l'entente de médiation : renforcer la loi et la réglementation

Nous sommes conscients des limites du processus de l'OTC et de l'entente de médiation, vu l'ampleur de la problématique des trains en plein cœur de notre quartier. L'OTC ne traite que des bruits et vibrations, pas du passage des matières dangereuses ou de la vitesse. La loi est en faveur des transporteurs, et le manque de réglementation pour encadrer le transport ferroviaire au Canada ne nous permet pas de réduire d'une manière significative le bruit généré par les activités du CN à Pointe-Saint-Charles.

Au-delà de la signature de l'entente qui rend possibles certaines améliorations locales, c'est au plan politique et législatif qu'il faut agir pour des changements globaux au niveau des dangers du ferroviaire en milieu urbain. Ces pressions devront se mener avec d'autres communautés, car on ne règlera rien à l'échelle d'un seul quartier.

Les personnes intéressées à se joindre au comité sont invitées à communiquer avec nous :
ntu@actiongardien.org

Le comité Nous et les trains.